



## **Informations communales**

### **Procès-verbal de l'assemblée municipale du 12 décembre 2022**

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 12 décembre 2022 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter de la présente publication. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

### **Vice-maire 2023**

Lors de sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil municipal a nommé M. Gabriel Claire de Saicourt en qualité de vice-maire pour l'année 2023.

### **Test des sirènes**

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 1er février 2022 de 13h30 à 16h00.

Le Fuet, le 11 janvier 2023